

Titulaire du permis :

Société par actions CIECH Sarzyna; ul. Chemików 1, 37-310 Nowa Sarzyna, Tél. : +48 17 24 07
111 ; Fax : +48 17 24 07 122 ; Courriel : sarzyna@ciechgroup.com

CHWASTOX-KOMPLEX 260 EW

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Teneur en principe actif : MCPA (une substance du
groupe des acides phénoxy-carboxyliques) – 200 g/l (18,23 %)
Clopyralide (une substance du groupe des dérivés de l'acide pyridine-carboxylique) - 20 g/l (1,82 %)
Fluroxypyr (une substance du groupe des dérivés de l'acide pyridine carboxylique) - 40 g/l (3,65%).

Approbation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-35/2017 de
15.03.2017, modifié en dernier lieu par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-558/2018d du 10.10.2018.



Attention

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une grave irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 - Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

P280 - Portez des gants de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si cela est facile. Continuez à rincer.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 - Ramasser le matériau déversé.

DESCRIPTION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Chwastox Complex 260 EW est un herbicide liquide destiné à la préparation d'une émulsion aqueuse (émulsion huile-dans-eau) pour application foliaire, destiné à la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé d'hiver ainsi que sur les pelouses, les terrains de sport et les terrains de golf.

Selon la classification HRAC, les ingrédients actifs sont classés dans le groupe O. Le produit est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs agricoles automoteurs ou montés sur tracteur et des pulvérisateurs manuels (y compris les pulvérisateurs à dos).

Mesures contre les mauvaises herbes

Chwastox Complex 260 EW est un herbicide systémique sélectif. Absorbé par les feuilles, il est transporté jusqu'aux racines où il provoque la déformation, l'inhibition de la croissance et, finalement, la mort des adventices. Les premiers symptômes apparaissent chez les adventices sensibles 1 à 2 jours après l'application. La croissance des adventices est inhibée et elles meurent après environ 3 à 4 semaines. Ce produit est particulièrement efficace pour lutter contre les adventices à leurs premiers stades de développement.

Les conditions météorologiques qui favorisent la croissance des plantes renforcent l'effet herbicide du produit.

Dosage : 2,0 à 3,0 l/ha

Plantes sensibles : mouron des oiseaux, lamier pourpre, camomille inodore, pavot des prés, chardon des champs, Véronique des champs, gaillardet, liseron des champs, camomille des champs, camomille commune, bourse-à-pasteur.

Mauvaises herbes moyennement sensibles : Pensée des champs.

Dosage 2,5 l/

Plantes sensibles : Plantain lancéolé, Mouron des oiseaux, Mouron des oiseaux à grandes fleurs, Renoncule des champs, Renoncule des prés, Épervière velue, Trèfle blanc, Trèfle commun, Trèfle rouge, Chardon des champs, Massette verte, Géranium à tête rugueuse, Engrain du Canada, Gaillardet, Mouron des oiseaux, Prêle des champs, Patience crépue, Oseille des champs, Patience à feuilles larges, Patience commune, Bourse-à-pasteur, Vesce à feuilles étroites.

Mauvaises herbes moyennement sensibles : plantain lancéolé, armoise, lamier rouge, pissenlit médical.

Mauvaises herbes résistantes : lierre terrestre, achillée millefeuille, ortie commune, liseron des champs Véronique des champs, véronique persane, véronique germandrée.

Dosage 3,5 l/

ha : Mauvaises herbes sensibles : Plantain lancéolé, Plantain, Armoise, Mouron des oiseaux, Mouron des oiseaux commun, Renoncule des champs, Renoncule des prés, lamier pourpre, épervière velue, trèfle blanc, trèfle à petites têtes, trèfle rouge, pissenlit, chardon des champs, roseau commun, ortie piquante, géranium à feuilles rugueuses, véronique des champs, amidonnier du Canada, gaillardet, mouron des oiseaux, prêle des champs, patience crépue, oseille des champs, patience à feuilles larges, oseille commune, bourse-à-pasteur, vesce à feuilles étroites.

Mauvaises herbes moyennement résistantes : Achillée millefeuille, Véronique de Perse.

Mauvaises herbes résistantes : lierre terrestre, liseron des champs, véronique germandrée.

AVIS :

Mauvaises herbes sensibles après application du produit à une dose de 3,5 l/ha et 2 traitements pendant la période de végétation : lierre terrestre, petit géranium et liseron des champs.

DEMANDE DU COMMISSAIRE

blé d'hiver

Période d'application : Le traitement doit être effectué au printemps après le début de la période de végétation, du début de la phase de tallage jusqu'au stade du 2^e nœud (BBCH 21-32).

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dosage recommandé pour une seule application : 2,0 – 3,0 l/ha.

Volume d'eau recommandé : 200 - 300 l/ha.

Quantité de pulvérisation recommandée : gouttes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Pelouses, terrains de sport, terrains de golf

Période d'application : Le produit doit être appliqué du printemps au début de l'automne, par temps favorable à la croissance des plantes et lorsque la température de l'air est supérieure à 10 °C. Il peut être appliqué sur l'ensemble de la pelouse ou uniquement sur les zones infestées de mauvaises herbes.

Dose maximale pour une seule application : 3,5 l/ha.

Dosage recommandé pour une seule application : 2,5 – 3,5 l/ha.

Pour les mauvaises herbes à des stades de développement plus avancés et en cas de forte infestation, notamment pour des plantes comme le plantain, le petit géranium, l'armoise, le lamier pourpre, l'ortie, la véronique et la cératophylle, il convient d'utiliser la dose la plus élevée parmi celles recommandées.

En cas d'infestation importante de mauvaises herbes, il peut être nécessaire de répéter le traitement.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle de traitement : au moins 56 jours.

Volume d'eau recommandé : 200 - 500 l/ha.

Quantité de pulvérisation recommandée : gouttes moyennes.

Instructions : 1. Ne pas tondre la pelouse pendant les 3 jours précédant l'application du produit (afin de garantir que les mauvaises herbes à traiter soient aussi grandes que possible) et pendant au moins 3 jours après l'application du produit (afin de permettre au produit de pénétrer jusqu'aux racines).

2. Gazon tondu trois fois de suite sur une pelouse où un agent de compostage a été appliqué.

Il ne peut être utilisé s'il a déjà été utilisé, ou s'il est destiné au paillis de cultures, de plantes ornementales, d'arbustes ou d'arbres.

3. Lors de la pulvérisation de pelouses à proximité de cultures, d'arbres et d'arbustes, il convient de veiller à ce que le produit n'entre pas en contact avec les cultures, la cime des arbres et les arbustes (en particulier les parties non ligneuses). Le contact du produit avec le sol près des arbustes et sous la cime des arbres doit être minimisé. 4. Ce produit ne doit pas être utilisé sur les jeunes pelouses.

ou celles dont les plants sont mal implantés.

SUCCÈS DE L'INSTALLATION :

Le produit se décompose dans le sol pendant la saison de croissance et ne présente aucun risque pour les cultures suivantes. Si une culture traitée doit être détruite en raison du gel, d'une maladie ou de ravageurs, toutes les cultures peuvent être semées après une préparation adéquate du sol avant le semis.

PRÉCAUTIONS ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION EN LIEN AVEC LES PRATIQUES ÉPROUVÉES agriculture

1. Les plantes traitées ne doivent pas être utilisées comme aliment pour animaux.

2. Le produit ne doit pas être utilisé :

- pendant les périodes de sécheresse, –
- avant les fortes pluies prévues, – sur les plantes malades, endommagées ou humides, – à des températures inférieures à 10 °C et supérieures à 25 °C,
- avant l'approche du gel, – par vents susceptibles de disperser le produit sur les zones voisines.

Plantes utiles.

3. Lors de l'utilisation du produit, il convient d'éviter les éléments suivants :

- Dérive du fluide de travail sur les zones cultivées adjacentes, en particulier
Plantes dicotylédones,

Chevauchement du fluide de travail aux jonctions des bandes de traitement et des zones de bordure.

PRÉPARATION DE L'UTILISABLE

LIQUIDE Avant de commencer à préparer le liquide utilisable, déterminez la quantité exacte requise.

Pour éviter toute contamination accidentelle par d'autres pesticides, lavez le pulvérisateur avec une solution à 10 % de bicarbonate de soude ou de charbon actif.

Versez la quantité mesurée de produit dans une cuve de pulvérisation partiellement remplie d'eau (agitateur en marche). Rincez les récipients vides trois fois à l'eau et ajoutez l'eau de rinçage à la cuve contenant le fluide de travail. Complétez ensuite avec de l'eau jusqu'au volume requis. Après avoir ajouté le produit dans la cuve, mélangez le fluide de travail mécaniquement, sans utiliser l'agitateur hydraulique. Utilisez le fluide de travail immédiatement après sa préparation. En cas d'interruption de la pulvérisation, mélangez soigneusement le fluide de travail dans la cuve avant de reprendre le travail.

Manipulation des résidus liquides utilisables et nettoyage des équipements

Les liquides résiduels restant après traitement doivent être traités de manière à minimiser le risque de contamination des eaux de surface et souterraines, conformément à la réglementation en vigueur sur l'eau.

Réglementation sur la contamination des sols

minimisé, c'est-à-dire : – après dilution, si possible, utiliser sur la surface où le traitement doit être effectué
a été effectué

ou – de les éliminer par des procédés techniques permettant la biodégradation des principes actifs des

Veillez à éliminer correctement les produits phytosanitaires, ou éliminez - les d'une autre manière
conformément à la réglementation en matière de déchets.

Nettoyez soigneusement l'appareil après utilisation, surtout si vous comptez utiliser le pulvérisateur sur des plantes autres que celles recommandées.

L'eau utilisée pour nettoyer l'équipement doit être traitée de la même manière que le reste du liquide ; les mêmes équipements de protection individuelle doivent être utilisés.

Conditions d'utilisation sûre du produit

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties prenantes susceptibles d'être exposées aux aérosols et ayant demandé des informations pertinentes doivent être informées.

Précautions à prendre par les utilisateurs du produit :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Portez des gants de protection, une protection oculaire ou faciale et des vêtements de travail lors de la préparation du fluide de travail.

Portez des gants de protection, un chapeau (à large bord), des vêtements de protection pour vous protéger des effets des pesticides et des chaussures appropriées pendant le traitement.

Mesures de protection de l'environnement : Éviter de contaminer les cours d'eau avec le pesticide ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel à proximité des eaux de surface.

Évitez la pollution des cours d'eau par les fossés de drainage issus des activités agricoles.
et les rues.

Pour protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire d'établir une zone de protection d'un mètre de large autour des réservoirs et des cours d'eau.
identifier.

Pour protéger les plantes et les arthropodes non ciblés, il est nécessaire d'établir une zone de protection d'une largeur suivante :
pour indiquer la largeur :

10 m de terres agricoles non utilisées ou

à 5 m des terres agricoles non utilisées, tout en utilisant simultanément des techniques qui réduisent de 50 % la dérive du fluide de travail pendant le traitement.

Période entre l'application du produit et le jour où les humains et les animaux sont autorisés à pénétrer dans la zone où le produit a été appliqué (période de prévention) : Ne pas pénétrer dans la zone tant que le liquide à la surface de la plante n'a pas complètement séché.

Délai d'attente entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) : Non applicable.

Délai d'attente entre la dernière application du produit sur les plantes fourragères et le jour où les animaux peuvent être nourris avec ces plantes (délai de retrait alimentaire) : Les plantes traitées avec le produit ne doivent pas être utilisées comme aliments pour animaux.

Conditions de stockage et d'élimination sans danger du conservateur PLANTES ET EMBALLAGES

Hors de portée

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker : – dans des lieux ou installations où des mesures appropriées ont été prises pour protéger l'environnement contre la pollution et l'accès par des tiers, – dans l'emballage d'origine, afin d'éviter tout contact avec des aliments, des boissons ou d'autres substances.

Nourriture

- dans des récipients hermétiquement fermés, - à une température de -0 à -30°C.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides de pesticides à d'autres fins.

Les produits non utilisés doivent être remis à une installation autorisée à collecter les déchets dangereux.

Renvoyez au vendeur l'emballage vide contenant des pesticides dangereux.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, le traitement est symptomatique.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées.

Continuez à rincer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation cutanée : consultez un médecin.

Période de validité – 3 ans

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -